

COMMUNE de JANVILLE-EN- BEAUCE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER 2022

COMPTE RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 20 janvier 2022 à 20 h 30, sous la présidence de M. Stéphane MAGUET, maire.

Etaient absents : Mmes et MM. Patricia JEANSON (pouvoir à Séverine BLANCHARD), Marie-Françoise LEBRIS (excusée), Sabrina VANNEAU, Caroline LESAGE (pouvoir à Christian NAOUR).

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LESAGE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

Monsieur Christophe LETHROSNE signale une erreur sur le nom de l'Evêque de Chartres (page 15) : Monseigneur Philippe Christory et non Christophy. Monsieur le Maire indique que la modification sera faite.

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Extension du système de vidéosurveillance

Considérant qu'il convient de développer le système de vidéoprotection sur le périmètre des trois communes déléguées d'Allaines-Mervilliers, de Janville et du Puiset,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'extension du système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur d'autres secteurs de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux d'extension ;
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
- et une subvention du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement).

Aménagement d'une liaison douce végétalisée avec piste cyclable

Les communes de Toury et de Janville-en-Beauce ont le projet de créer une voie de circulation douce végétalisée reliant leurs deux communes, le long de la voie du chemin de fer.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet. Il rappelle que le coût des travaux ainsi que les subventions accordées seront à répartir entre les deux collectivités.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour et 3 voix contre) :

- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
- une subvention de la Région au titre du CRST (Contrat Régional de la Solidarité Territoriale),
- une subvention du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement),
- et une aide financière auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) au titre de l'appel à projets Plan France Relance Vélo.

Outrouville – Aménagement de la mare

Après la visite du responsable du développement territorial au conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, ce dernier a conseillé d'effectuer un curage de la mare et non des travaux d'étanchéité, provoquant ainsi une baisse du coût de l'estimation initiale.

Le coût actualisé des travaux s'élève à 81 932 € HT / 98 318,40 € TTC avec des travaux relatifs au curage pour 4 950 € HT / 5 940 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces nouveaux montants,
- et décide de mettre à jour le plan de financement se présentant ainsi :

Dépenses HT	Subventions	Autofinancement
81 932 € HT Soit 98 318,40 € TTC	FDI 2021 30 % Soit 26 064,60 €	57 732 € HT
+ curage 4 950 € HT / 5 940 € TTC	Fonds de concours CCCB 15 427 € subventionnable	
Total 86 882 € HT / 104 258,40 € TTC	20 % 3 085,40 €	

Divers travaux de voirie - Subventions au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents projets de travaux de voirie :

Travaux	Montant HT/ Montant TTC
Commune déléguée Le Puiset Aménagement de voirie rue de l'Eglise	13 985 € HT 16 782 € TTC
Commune déléguée de Janville Aménagement des trottoirs avenue Gambetta	80 202 € HT 96 242,40 € TTC
Commune déléguée d'Allaines -Mervilliers Aménagement des trottoirs rue Saint-Roch Mervilliers	31 388 € HT 37 665,60 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement).

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme suit :

Travaux	Montant HT/ Montant TTC	Subventions	Autofinancement
Le Puiset Aménagement de voirie rue de l'Eglise	13 985 € HT 16 782 € TTC	FDI 2022 (30 %) 4 195,50 €	9 789,50 € HT
Janville Aménagement des trottoirs avenue Gambetta	80 202 € HT 96 242,40 € TTC	24 060,60 €	56 141,40 € HT
Mervilliers Aménagement des trottoirs rue Saint-Roch	31 388 € HT 37 665,60 € TTC	9 416,40 €	21 971,60 € HT

Recrutement du chef de projet « Petites Villes de Demain » - Subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la création du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » lors de la séance 21 octobre 2021. Ce chef de projet exerce à mi-temps à la ville de Toury et l'autre mi-temps à la commune de Janville-en-Beauce.

Il informe les membres du conseil municipal que ce poste peut être co-financement jusqu'à 75 % par l'ANCT (Agence Nationale des Territoires) et la Banque des territoires. La rémunération brute mensuel s'élève à 1 250 € et les charges patronales sont estimées à 512,50 €, soit

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Dépenses	Recettes
Salaires chargés 1 762,50 € par mois soit 21 150 € par an	Subventions (75 %) 15 862,50 € Autofinancement 5 287,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour le poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » auprès de la Banque des Territoires et / ou l'ANCT.

PERSONNEL COMMUNAL

Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents contractuels à temps complet et non complet

La commune de Janville-en-Beauce a instauré le RIFSEEP.

Les bénéficiaires du régime indemnitaire sont actuellement les agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le RIFSEEP soit également attribué aux contractuels à temps complet et à temps non complet.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de modifier la délibération instaurant le RIFSEEP aux agents de la commune nouvelle de Janville-en-Beauce, en rajoutant les agents contractuels à temps complet et à non complet comme bénéficiaires.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE JANVILLE – DÉNOMINATION DE RUES

Monsieur le Maire rappelle le projet du futur lotissement situé rue du Mail du Jeu de Paume en présentant le plan . Des voies y seront bien sûr créées. Par conséquent, le conseil municipal est chargé de choisir deux noms.

Monsieur le Maire présente les dénominations suivantes :

- Rue de Bellevue,
- Rue Gérard Beaufort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les dénominations suivantes, soit la rue de Bellevue et la rue Gérard Beaufort.

RENOUVELLEMENT DU PARC ÉOLIEN DES HAUTS DE MELLERAY – Société JPEE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-10-05 du 29 octobre 2020 relative au renouvellement du parc éolien des Hauts de Melleray – Promesse de constitution de servitudes en vue de l'utilisation des chemins ruraux, autorisant la société PELEIA 4 (JPEE) à constituer des servitudes sur les chemins relevant du domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire présente la convention de constitution de servitudes reçue de la société JPEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour et une voix contre) :

- approuve la convention telle que présentée,
- et autorise Monsieur le Maire à la signer.

POINT SUR LES TRAVAUX (présenté par Daniel HUCHET)

Travaux réalisés

Janville – Locaux de la gendarmerie

Le changement de la chaudière a été réalisé par l'entreprise Jouanneau.

Travaux commandés

Janville – 8 rue de la Madeleine

Une intervention aura lieu par les sociétés Blin et Sanitherm pour le logement F2 situé au rez-de-chaussée. La peinture sera réalisée par une personne du service technique.

La réfection de la façade (entreprise Arnoult) et le remplacement des volets (entreprise Crosnier) seront effectués en mars prochain.

Le Puiset – Création de zones de stationnement

La société STPA interviendra pour la réalisation de ces zones rue du Dauphin et rue de la Mare au Levant à partir du mois de mars 2022.

Janville – Avenue du Général de Gaulle

La société STPA interviendra également en mars prochain pour la reprise des trottoirs.

Devis en attente

Janville – 8 rue de la Madeleine

Un devis de la société Crosnier est en attente pour le remplacement de deux fenêtres au logement F2 situé au rez-de-chaussée.

Janville – 19 rue de la Madeleine

Un devis a été demandé à la société Sanitherm pour le remplacement d'éviers dans deux logements.

Janville – 19 bis rue de la Madeleine

La réfection du logement situé au rez-de-chaussée est prévue (ancien local informatique). Des devis sont en attente de la part des entreprises Arnoult, Blin, Crosnier, Sanitherm et Cochon.

Janville – Lotissement le Mail du Jeu de Paume

Le début des travaux est prévu pour le 15 février 2022.

INFORMATIONS / DIVERS

Jean-Marie DUPIN informe l'assemblée des divers travaux réalisés par le service technique :

- travaux de peinture à un logement situé 9 rue Noël David,
- la relève des compteurs d'eau a débutée.

Isabelle CHENU présente à l'assemblée les devis relatifs aux prestations d'élagage et d'abattage de la société ProPaysage 28360 MESLAY LE VIDAME pour 15 587 € HT / 18 704,40 € TTC et 2 863,50 € HT / 3 436,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis tels que présentés, pour un montant total de 18 450,50 € HT / 22 140,60 € TTC.
- et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Bertrand LEGENDRE demande si les arbres situés route de Paras seront également élagués. Isabelle CHENU lui répond que le Conseil Départemental s'occupe de l'élagage de ces arbres.

Elle en profite pour lire les remerciements de la famille Howet de la récompense qu'elle a obtenu pour les illuminations de Noël.

Elle informe l'assemblée qu'elle travaille sur des propositions de fleurissement pour cet été.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

-présentation du bilan de la médiathèque établi par Patrick FEST :
Fréquentation et abonnements à la médiathèque (2018 à 2021)

Covid : Fermeture de mars à mai 2020. Fermeture Novembre 2020.

Années	Fréquentation	Nouveaux abonnés	Abonnés
2018	4404	114	365
2019	4604	120	335
2020	2616	26	414
2021	3660	81	334

Nombre de Prêts 2018 : Livres **7832** CD **417** DVD **1329**

Nombre de Prêts 2019 : Livres **7183**. CD **226** DVD **1126**

Nombre de Prêts 2020 Livres : **6534**. CD : **166**. DVD **858**

Prêt 2021 (NC) : C'est la médiathèque départementale d'Eure et Loir qui établit avec notre concours au rapport 2021 qui sera disponible pour mars/avril 2022.

Pour la fréquentation, ne sont pas comptées les expositions.

Monsieur le Maire a demandé à Patrick FEST de créer un site internet pour la médiathèque.

- le site de la commune de Janville-en-Beauce est en ligne :

<https://www.janville-en-beauce.fr/>

-point sur les principales dépenses depuis la dernière réunion du 15 décembre 2021 :

⇒ ADIPAP

Produits pour STEP 1 977,60 € TTC

⇒ ADAV

Pour Médiathèque 379,67 € TTC

⇒ DYNADOC

Logo portière 278,40 € TTC

⇒ ESPACE MOTOCULTURE

Fourniture pour révision tondeuses 803,34 € TTC

⇒ GALLOPIN

Location nacelle pour église 744 € TTC

⇒ KLEKOON

Clé de décodage pour dématérialisation marchés publics 286,80 € TTC

⇒ MR BRICOLAGE

Etagères et bacs pour Espace TLF 423,40 € TTC

⇒ ZOLPAN

Peinture pour logement 9 rue Noël David 543,53 € TTC

- les démarches d'urbanisme peuvent se faire en ligne depuis le 1^{er} janvier 2022.

- la cérémonie s'affectation de mise en service d'un VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) aura lieu le 21 février 2022 au centre d'intervention de Janville-en-Beauce.

- une rencontre a eu lieu avec Monsieur Benoît Colleville, Directeur des Relations avec les Collectivités d'Orange. Les contacts sont difficiles avec la société Orange lors de demande d'intervention pour des travaux d'enfouissement par exemple.

- un projet de convention dans le cadre du projet « Petites Villes de Demain » a été présenté aux communes de Toury et de Janville-en-Beauce par la Gendarmerie de Lucé.

- une rencontre a eu lieu avec le représentant des internes en médecine générale de la région Centre Val de Loire sur invitation du Député Monsieur Philippe Vigier.

- Communauté de Communes Cœur de Beauce
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sera approuvé en conseil communautaire fin mars 2022.



Le Maire,
Stéphane MAGUET